

DEPARTEMENT DU TARN-ET GARONNE
COMMUNE DE SAINT-VINCENT-LESPINASSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 04 juillet 2023

DELIBERATION N° 2023-07D17

TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Vincent-Lespinasse, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. BOYER Serge, Maire.

Date de convocation : 29 juin 2023**Nombre de conseillers en exercice** : 11**Nombre de conseillers présents** : 10**Étaient présents** : BOYER Serge, FAU Eric, MEL Jacqueline, AVATTANEO William, BORD Cédric, BOUDON Cécile, DUPRAT Stéphanie, LANNES Florentin, MERLE-LOMBARD Nathalie, TRISTAN Damien**Absente excusée** : CHARLES Denise donne procuration à BOYER Serge**Secrétaire de séance** : MERLE-LOMBARD Nathalie

Mr le maire propose au conseil municipal de réviser les tarifs des concessions qui n'ont pas évolué depuis mai 2015

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- De fixer les tarifs applicables au 15 juillet 2023 comme suit :

Superficie	6 m2	3 m2
Concessions perpétuelles	800 €	400 €
Concessions cinquantenaire	400 €	200 €
Concessions trentenaires	300 €	150 €

- Maintenir le tarif de 500 € pour une concession au columbarium pour une durée de 50 ans renouvelable

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance,

Nathalie MERLE-LOMBART

Le maire,

Serge BOYER

